

## **Rapport du Président**

Séance publique du  
lundi 21 février 2022

**N°** CD-2022-1-0-1

**N° applicatif** 3508

**0<sup>ème</sup> Commission**

Election et Installation

**Service instructeur**

Direction des services de l'Assemblée

**Service consulté**

### **COMPLÉTUDE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET ÉLECTION DE L'UN DE SES MEMBRES**

Résumé : Suite au décès de M. Etienne BURGER, survenu le 12 février 2022, le présent rapport a pour objet de décider de compléter la Commission permanente puis de pourvoir sans délai à la vacance du siège de M. BURGER de membre de la Commission permanente par M. Laurent KRIEGER, son remplaçant, seul candidat susceptible d'être présenté.

Notre très estimé collègue, M. Etienne BURGER, est décédé le samedi 12 février 2022.

Conformément à l'article L221 du Code électoral, M. Laurent KRIEGER, remplaçant de M. Etienne BURGER, l'a remplacé immédiatement en qualité de Conseiller d'Alsace du canton de BOUXWILLER.

Lors de sa réunion publique d'installation le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a arrêté une composition plénière de sa Commission permanente, chaque Conseiller d'Alsace en étant membre.

Par conséquent, et compte tenu de ce qui précède, le siège de membre de la Commission permanente qu'occupait M. BURGER est vacant depuis la date de son décès.

Conformément à l'article L.3122-6 du Code général des Collectivité territoriales, le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace dispose de la liberté de combler ou non la vacance de ce siège.

Je vous propose de décider de compléter la Commission permanente puis de pourvoir sans délai à la vacance du siège de M. BURGER de membre de la Commission permanente par M. Laurent KRIEGER, son remplaçant, seul candidat susceptible d'être présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY